

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Carte d'identité d'un mineur : en cas de vol

Carte d'identité

**Pour un majeur**

Première demande

Renouvellement

Carte perdue

Carte volée

**Pour un mineur**

Première demande

Renouvellement

Carte perdue

Carte volée

Si la carte d'identité a été volée, il faut en faire la déclaration pour pouvoir en demander une nouvelle. Les documents à présenter dépendent de la possession d'un passeport sécurisé.

#### Déclaration de vol

Il faut se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie.

**Où s'adresser ?**

Commissariat

**Où s'adresser ?**

Gendarmerie

Un récépissé vous sera remis.

Il faut s'adresser aux autorités de police locales et au consulat de France le plus proche.

**Où s'adresser ?**

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Un récépissé vous sera remis.

#### Où et comment demander une nouvelle carte ?

Le mineur et son responsable doivent se présenter **ensemble** au guichet.

Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile : vous pouvez vous rendre dans **n'importe quelle mairie**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

La **liste des mairies équipées** est consultable en ligne :

**Où s'adresser ?**

Mairie délivrant des cartes d'identité

**Attention**

De nombreuses mairies exigent que le dépôt du dossier se fasse **uniquement sur rendez-vous**.

L'ANTS met à disposition un **moteur de recherche** vous permettant de **trouver un rendez-vous** dans une mairie équipée :

- Rechercher un rendez-vous pour une demande de carte d'identité

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une **pré-demande en ligne**, mais ce n'est pas une obligation.

La pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt du dossier.

- Pré-demande pour un renouvellement de carte d'identité

Vous devez ensuite vous rendre à la mairie avec les documents justificatifs.

Le responsable signe le talon photo accompagné de la mention le père , la mère ou le tuteur .

Les empreintes du mineur sont prises au guichet.

Le responsable signe le talon photo, accompagné de la mention le père , la mère ou le tuteur .

Les empreintes du mineur sont prises au guichet.

Si son responsable est d'accord, le mineur peut signer le talon photo.

Sinon, c'est le responsable qui appose sa signature, accompagnée de la mention le père , la mère ou le tuteur .

#### Documents à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois etconforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Déclaration de vol

Timbre fiscal : 25 € (achat en ligne)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois etconforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Déclaration de vol

Timbre fiscal : 25 € (achat en ligne)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

1 photo d'identité de moins de 6 mois etconforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Déclaration de vol

Timbre fiscal : 25 € (achat en ligne)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

1 photo d'identité de moins de 6 mois etconforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Déclaration de vol

Timbre fiscal : 25 € (achat en ligne)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois etconforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Déclaration de vol

Timbre fiscal : 12,50 € (achat en ligne)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois etconforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Déclaration de vol

Timbre fiscal : 12,50 € (achat en ligne)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

1 photo d'identité de moins de 6 mois etconforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir unacte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Déclaration de vol

Timbre fiscal : 12,50 € (achat en ligne)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir unacte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Déclaration de vol

Timbre fiscal : 12,50 € (achat en ligne)

Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande)

#### À savoir

si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents sont réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

#### Cout

25 € en timbre fiscal.

12,50 € en timbre fiscal.

#### Délai de fabrication

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement.

Le délai de fabrication dépend du lieu et de la période de la demande. Il faut compter plusieurs semaines et, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter.

#### Attention

si la mairie reçoit uniquement sur rendez-vous, il faut aussi tenir compte du délai pour obtenir ce rendez-vous.

Vous pouvez **suivre votre demande** sur le site de l'ANTS :

- Suivez votre demande de carte d'identité

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable lors de votre demande, vous recevez un SMS quand la carte est disponible.

#### Comment retirer la carte d'identité quand elle est prête ?

Le responsable doit se présenter au guichet pour récupérer la carte d'identité.

La carte d'identité qui est délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Elle doit être retirée dans les **3 mois** de sa mise à disposition.

Passé ce délai, la carte est détruite.

Le responsable doit se présenter au guichet **avec son enfant** pour récupérer la carte d'identité.

La carte d'identité qui est délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Elle doit être retirée dans les **3 mois** de sa mise à disposition.

Passé ce délai, la carte est détruite.

#### Durée de validité

La carte d'identité d'un mineur est valable pendant **10 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

Si la carte d'identité a été volée, il convient d'en faire la déclaration pour pouvoir en demander une nouvelle. Les documents à présenter dépendent de la possession d'un passeport récent.

#### Déclaration de vol

Il faut d'abord s'adresser **aux autorités de police locales**.

Ensuite, il faut se rendre en personne à **l'ambassade ou au consulat** le plus proche pour faire enregistrer la déclaration. L'ambassade ou le consulat vous remet alors un exemplaire de la déclaration de vol. Le document devra être présenté lors du renouvellement de votre document d'identité en France.

#### Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

#### Attention

Il n'est pas possible de demander la délivrance de la déclaration de vol à l'ambassade ou au consulat une fois que vous êtes revenu en France.

il faut se rendre dans un commissariat de police ou une gendarmerie.

Un récépissé vous sera remis.

#### Où s'adresser ?

Commissariat

#### Où s'adresser ?

Gendarmerie

### Où et comment demander une nouvelle carte ?

Le mineur et son responsable doivent se présenter **ensemble** au guichet.

Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

#### Où s'adresser ?

Ambassade ou consulat français à l'étranger

#### Attention

le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Si vous souhaitez retirer la carte d'identité auprès d'un consul honoraire habilité, il faut l'indiquer au guichet au moment du dépôt du dossier.

### Documents à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Déclaration de vol

25 € en espèce, mandat, chèque ou carte bancaire (selon les consulats)

Passeport

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Déclaration de vol

25 € en espèce, mandat, chèque ou carte bancaire (selon les consulats)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

Déclaration de vol

25 € en espèce, mandat, chèque ou carte bancaire (selon les consulats)

1 photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes

Pièce d'identité du parent qui dépose la demande

Justificatif de domicile

Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois**.

Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)

## Déclaration de vol

25 € en espèce, mandat, chèque ou carte bancaire (selon les consulats)

### À savoir

si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents sont réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

### Coût

La nouvelle carte d'identité coûte 25 €.

Vous pouvez régler en espèces. Certains consulats acceptent aussi le paiement par carte bancaire, chèque ou virement. Consultez le site internet du consulat pour savoir comment payer.

### Délai de fabrication

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et n'est donc pas délivrée immédiatement.

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Vous pouvez suivre votre demande sur le site de l'ANTS :

- Suivre votre demande de carte d'identité

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable lors de la demande, vous recevez un SMS lorsque la carte d'identité est disponible.

### Retrait de la carte

Le responsable doit se présenter au lieu du dépôt du dossier ou auprès d'un consul honoraire habilité pour récupérer la carte d'identité.

La carte d'identité qui est délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Elle doit être retirée dans les **3 mois** de sa mise à disposition.

Passé ce délai, la carte est détruite.

Le responsable doit se présenter **avec son enfant** au lieu du dépôt du dossier ou auprès d'un consul honoraire habilité pour récupérer la carte d'identité.

La carte d'identité qui est délivrée est une carte qui se présente sous un nouveau format (de la taille d'une carte bancaire).

Elle doit être retirée dans les **3 mois** de sa mise à disposition.

Passé ce délai, la carte est détruite.

### Durée de validité

La carte d'identité d'un mineur est valable pendant **10 ans**.

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander une nouvelle carte.

### Questions – Réponses

- Quel recours si votre demande n'aboutit pas ?
- Comment prouver l'autorité parentale ?
- Que faire si la carte déclarée volée est retrouvée ?
- Carte d'identité / Passeport : comment prouver sa nationalité française ?
- Comment prouver le domicile ?
- Carte d'identité / Passeport : comment remplir le formulaire ou la pré-demande ?

Toutes les questions réponses

### Et aussi...

- Autorisation de sortie du territoire (AST)

### Pour en savoir plus

- Consuls honoraires habilités à remettre les cartes d'identité et les passeports  
Source : Legifrance

### Où s'informer ?



- France Services / Maison de services au public

#### Services en ligne

- Pré-demande pour un renouvellement de carte d'identité  
Téléservice
- Achat en ligne du timbre fiscal – Carte d'identité  
Téléservice
- Suivez votre demande de carte d'identité  
Téléservice
- Rechercher un rendez-vous pour une demande de carte d'identité  
Outil de recherche

#### Et aussi...

- Autorisation de sortie du territoire (AST)

#### Textes de référence

- Code général des impôts : article 1628 bis  
Coût de la carte d'identité
- Code général des impôts : article 1043 A – Montant en Guyane  
Coût en Guyane
- Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 relatif à la carte d'identité : article 4 – Pièces à fournir pour une première demande
- Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 relatif à la carte d'identité : article 4-1 – Pièces à fournir pour un renouvellement
- Circulaire du 19 janvier 2004 relative à l'enregistrement des déclarations de perte des documents d'identité
- Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 relatif à la carte d'identité : article 5 – Retrait de la carte
- Réponse ministérielle du 28 novembre 2019 relative au format de la carte d'identité
- Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 relatif à la carte nationale d'identité : article 4-4 – Représentant légal
- Arrêté du 11 mai 2021 portant application du décret n°2021-279 portant diverses dispositions relatives à la carte nationale d'identité et au traitement de données à caractère personnel (TES)



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F1794>